



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/07/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 10 JUILLET 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	36

DATE DE LA CONVOCATION

5 juillet 2012

L'an deux mille douze, le 10 juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix, commune de Saint Pierre Bellevue sur la convocation en date du 05 juillet 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, PETIT-COULAUD, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, POUGET-CHAUVAT, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants : GAUCHER

Suppléantes :

Excusés : Mmes CAPS, PATEYRON

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, CHABROUX,

Procuration de Monsieur Franck SIMON-CHAUTEMPS à Monsieur Jean-Claude MICHAUD

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses supplémentaires
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget «Budget annexe Vente d'énergie »

⇒ Section d'investissement

⇒ Dépenses

2135	Installations générales (solde marché des panneaux photovoltaïques)	260 €
------	---	-------

⇒ Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	260 €
-----	--	-------

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

023	Virement à la section d'investissement	260 €
-----	--	-------

⇒ Recettes

774	Subvention du budget général	260 €
-----	------------------------------	-------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 11 juillet 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD